

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DELIBERATION CONCERNANT LES INDEMNITES ALLOUEES EN 2018 AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX
- V. DELIBERATION CONCERNANT LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2018
- VI. DELIBERATION CONCERNANT LE FIDU (FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN)
- VII. DELIBERATION POUR LE BUDGET 2018 QUI COMPREND :
 - 1. Adoption du budget 2018
 - 2. Fixation du taux du centime additionnel pour l'année 2018
 - 3. Centime additionnel pour l'impôt sur les chiens 2018
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS
- X. NATURALISATION - Huis-clos -

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence.

Elle salue la présence de Monsieur HELFER et lui rappelle qu'il n'a pas le droit d'intervenir dans les débats.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a reçu ce document. Elle dit qu'étant donné le peu de temps que les conseillers ont eu pour le lire, les deux séances du budget étant très rapprochées, il est possible de l'approuver lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Personne ne désirant repousser cette approbation, elle demande qui approuve ce procès-verbal. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Aucun(e) président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour trois communications.

Prochaine séance du Conseil municipal

Le maire rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 18 décembre à 19h.00 au lieu de 20h.00.

Apéritif communal du début d'année

Il informe les conseillers que le traditionnel apéritif de début d'année aura lieu le mercredi 24 janvier 2018 dans la salle polyvalente. Cette soirée permet à l'Exécutif d'accueillir les nouveaux habitants arrivés au cours de l'année précédente, de féliciter les nouveaux citoyens, à savoir les jeunes qui ont atteint ou atteindront leur majorité durant l'année, et de remercier les associations et sociétés du village pour le travail qu'elles font durant l'année.

Mesures provisoires de la Colline aux Oiseaux

Le maire fait un retour sur la séance d'information aux habitants de la Colline aux Oiseaux qui a eu lieu le jeudi 09 novembre 2017. Il y avait une trentaine de personnes présentes et cinq personnes qui se sont excusées. La séance s'est bien passée. Les personnes étaient contentes de l'annonce de la suppression de la zone 30 ainsi que de celle des mesures accompagnatrices (bacs à fleurs, places de parking, chicane). Il leur a été redit qu'une zone 30 était toujours accompagnée de mesures et que le sondage montrait qu'une grande partie des familles étaient en faveur d'une zone 30, mais sans mesure accompagnatrice. L'Exécutif leur a dit que cette zone serait supprimée d'ici la fin de l'année et qu'elle sera remplacée par une zone 40 avec une mesure, à savoir la chicane située au bas du chemin de Treulaz. Il y aura également une signalisation verticale avec les mentions (vitesse et nom du lieu). En ce qui concerne ce dernier, lors de la soirée du 09 novembre, certaines personnes ont émis le souhait de voir les deux noms (Colline aux Oiseaux et Commune d'Aire-la-Ville) sur le panneau, comme cela avait également été évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal. Monsieur D. NOVELLE dit que la question de savoir si l'on pouvait inscrire les deux noms a été posée au représentant de la DGT, et ce dernier a dit que cela était possible, et que ce serait une première dans le canton de Genève.

Monsieur D. NOVELLE demande aux conseillers s'ils sont d'accord avec la proposition de mettre les deux noms sur le panneau de signalisation. **10 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 1 abstention (Monsieur CHRISTIN).**

Le maire remercie les conseillers pour leur vote et rajoute que les démarches vont être faites auprès de la DGT et du Service de la Nomenclature afin que ce dernier puisse entériner ce nom.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Manifestations pour le début de l'année 2018

Madame RAMBACH dit que lors de la dernière séance du Conseil municipal, elle avait transmis plusieurs dates de manifestations pour le mois de novembre et décembre 2017. Ce soir, elle va communiquer des dates de manifestations pour le début de l'année 2018 :

- Le samedi 13 janvier, l'émission de la RTS « Le kiosque à musique » viendra à Aire-la-Ville avec quatre groupes de musique invités dont un de la commune, et ceci à l'initiative de Monsieur Dominique NOVELLE. Cette émission aura lieu entre 11h.00 et 12h.30. Un tout ménage sera envoyé à la population. Le maire rajoute que cette émission a lieu en direct et sera animée par Monsieur Jean-Marc RICHARD.
- Le samedi 27 janvier un concert de musique classique (quatuor à cordes) aura lieu dans la salle V. DUVILLARD. Une habitante de la commune fait partie de ce quatuor.
- Le 1^{er} février, le festival Antigél, qui est un festival contemporain intercommunal, sera présent dans la commune, avec un concert folk acoustique. Ce dernier aura lieu dans l'église d'Aire-la-Ville.

Monsieur APOTHELOZ n'ayant aucune communication ni proposition, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. DELIBERATION CONCERNANT LES INDEMNITES ALLOUEES EN 2018 AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

La présidente demande si tout le monde a lu cette délibération et si celle-ci amène des questions ou des remarques.

Monsieur LANZA aimerait une confirmation concernant les montants inscrits dans cette délibération. Il aimerait savoir si la différence entre 2017 et 2018 provient bien du fait que le montant des indemnités est maintenant brut, alors qu'auparavant il était net. Le maire répond positivement.

Plus aucune question ni remarque n'étant posée, la présidente demande qui approuve cette délibération. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2018 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2018,
vu le rapport de la commission des finances du 16 octobre 2017,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 28'350.00 (CHF 24'000.00 net) et à chaque adjoint à CHF 24'725.00 (CHF 21'000.00 net), soit CHF 77'800.00 au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour l'ensemble des séances du Conseil municipal à CHF 20'800.00.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2018 suivantes :
 - 01.2000.300.0000 Indemnités Exécutif
 - 01.1000.300.0000 Indemnités séances CM
 - 01.1000.300.0001 Indemnités commissions CM

V. DELIBERATION CONCERNANT LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2018

La présidente demande si cette délibération amène des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve cette délibération. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à CHF 30.00.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LE FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain)

La présidente demande si cette délibération amène des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve cette délibération. **11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur PHILIPP).**

Texte de la délibération

Délibération destinée à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur PHILIPP)

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 43'500.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.00.56200.00), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.00.14620.00 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.00.36602.00 dès 2019.

VII. DELIBERATION POUR LE BUDGET 2018 QUI COMPREND :

- 1. Adoption du budget 2018**
- 2. Fixation du taux du centime additionnel pour l'année 2018**
- 3. Centime additionnel pour l'impôt sur les chiens 2018**

La présidente demande si cette délibération amène des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve cette délibération. **11 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 3'700'333.00 aux charges et de CHF 3'705'914.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 5'581.00**

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 5'581.00 et résultat extraordinaire de CHF 0.00

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 608'588.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 50 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 443'500.00 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 443'500.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 608'588.00, il en résulte un excédent de financement des investissements de CHF 165'088.00,

vu le rapport de la commission des finances du 16 octobre 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 11 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 0 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de **CHF 3'700'333.00 aux charges et de CHF 3'705'914.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 5'581.00.**

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 5'581.00 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.

2. De fixer le taux des **centimes additionnels pour 2018 à 50 centimes.**

3. De fixer le nombre des **centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 à 100 centimes.**

4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le maire aimerait intervenir. Il remercie les membres du Conseil municipal d'avoir voté le budget 2018, ainsi que pour la confiance qu'ils accordent à l'Exécutif. Ce vote permettra de répondre à toutes les demandes qui ont été formulées par les commissions. Il remercie également ses deux adjoints pour leur travail dans l'élaboration de ce budget, ainsi que la commission des finances qui s'est réunie au mois d'octobre pour étudier ce budget dans les moindres détails et qui a proposé au Conseil municipal de le voter. Il remercie également Madame DUPERRIER pour son travail.

VIII. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Information et remerciements de Monsieur PHILIPP

Il informe les conseillers que bien que la météo n'ait pas été au rendez-vous, l'entraînement de la Course de l'Escalade s'est déroulé le dimanche 12 novembre 2017 à Aire-la-Ville avec environ mille participants. Il aimerait remercier Monsieur SCHNEIDER, ainsi que la Compagnie des sapeurs-pompiers, pour leur travail durant cette manifestation, surtout dans la gestion du parking. Il remercie également les membres du Conseil municipal, de l'Exécutif et de l'administration pour leur participation (mise en place des tables ainsi que la préparation et la distribution de la collation).

Remarque de Monsieur CHRISTIN

Il a vu dans un rapport de Greenpeace que la commune avait répondu à un questionnaire par rapport aux produits phytosanitaires. Il aimerait savoir si cela est correct car le nom de la commune figure maintenant dans un texte de loi qui a été déposé au Grand Conseil. Madame RAMBACH dit que ces informations ont peut-être été tirées d'une enquête qui avait paru dans la Tribune de Genève il y a environ deux ans. Pour pouvoir éclaircir ce point, il est demandé à Monsieur CHRISTIN de transmettre à l'Exécutif et au Conseil municipal ce document ou un lien permettant d'en prendre connaissance.

Information de Madame MAIO

Elle informe les conseillers que la sortie aux Automnales pour les Aînés a eu lieu le mardi 14 novembre 2017. Cette journée s'est bien passée, et les participants étaient satisfaits de leur visite.

Remarque de Monsieur D. NOVELLE

Il revient sur la remarque de Monsieur LANZA concernant les indemnités des membres de l'Exécutif. Lors de la dernière séance des Maires et Adjoints de la Champagne, un tour de table a été fait concernant les indemnités de chaque Exécutif. La commune d'Aire-la-Ville n'est pas dans le peloton de tête, mais dans celui de queue. Plusieurs communes ont réadapté leurs indemnités car leurs magistrats travaillent pour la plupart à plein temps, et les indemnités sont une sorte de compensation pour perte de gain pour le travail effectué. La commune d'Aire-la-Ville a la chance d'avoir un Exécutif souvent présent car les deux tiers sont à la retraite, mais le nombre d'heures est important et l'indemnité perçue pour le travail effectué n'est pas volée. Il remercie Monsieur LANZA d'avoir posé la question car ces indemnités peuvent paraître élevées, mais la charge de

travail est correspondante. Madame RAMBACH dit qu'il s'agit bien d'une indemnité et non d'un salaire, et les heures de travail sont importantes.

Demande de Monsieur ELTSCHINGER

Il dit qu'il était question de faire une ventilation dans l'épicerie. Il aimerait savoir où en est ce projet. Le maire répond que cette demande est en stand-by. Le gérant a effectué les démarches auprès d'un architecte pour connaître la faisabilité, et le dossier est encore entre ses mains. Le maire dit que le gérant n'a pas encore recontacté la mairie pour donner le résultat de cette étude, mais dès qu'il y aura un retour, il ne manquera pas d'en informer le Conseil municipal.

Le maire dit encore que le premier projet consistait à installer cette ventilation dans la cuisinette existante située à l'arrière du magasin, mais cette variante s'est avérée irréalisable car il aurait fallu traverser les conduites dans l'appartement qui est situé au-dessus de l'épicerie. Une deuxième variante a été étudiée et consisterait à déplacer la cuisinette à l'entrée de l'épicerie à gauche. Dès lors, il n'y aurait que le toit de l'épicerie à traverser pour installer une ventilation.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou divers. Cela n'étant pas le cas, et étant donné que le dernier point à l'ordre du jour est une naturalisation qui se traite à huis clos, elle remercie Monsieur HELFER pour sa présence et lui souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 h. 00.